11 décembre ? L'un a trait au ministère des Postes l'autre au subventionnement des paquebots.

Sir WILFRID LAURIER: Le dossier concernant le subventionnement des paquebots a été déposé aujourd'hui même.

M. WORTHINGTON: Le ministre de la Milice voudra-t-il me dire quand sera déposé le dossier que j'ai demandé le 11 décembre ? Il doit comprendre toutes les informations supplémentaires sur la compagnie du fusil Ross et l'échange de correspondance au sujet de la salle d'exercice.

Sir FREDERICK BORDEN: Je ne saurais rien affirmer à ce sujet ; je vais m'informer, et demain je ferai connaître ma réponse à l'honorable député.

L'hon. M. FOSTER: Certains rapports que j'ai demandé une demi-douzaine de fois n'ont pas encore été déposés ; l'un devait être fourni par le ministère de la Marine et des Pêcheries, et l'autre par celui de l'Agri-

L'hon. M. BRODEUR : Le dossier à être fourni par mon ministère est très volumineux ; on est à le préparer.

## INTERPELLATION RELATIVE A L'IM-MIGRATION JAPONAISE.

L'hon. M. FIELDING propose à la Chambre de se former en comité des subsides.

L. BORDEN (Carleton) Avant que l'on passe à la discussion des subsides, j'aimerais faire quelques observations sur un sujet que l'on a déjà longuement débattu depuis l'ouverture de la présente session. Mon honorable ami le directeur général des Postes, qui revient d'un voyage au Japon, nous a exposé mardi dernier, avec beaucoup d'éloquence le résultat de sa mission. Mon honorable ami s'exprime toujours avec élégance et en termes éloquents, mais en cette circonstance particulière, certains d'entre nous se seraient passé volontiers d'un peu d'éloquence pour avoir plus de renseignements. Le ministre s'est vu contraint, par d'excellentes raisons, sans doute, à circonscrire sensiblement les informations qu'il a données sur certains points qui, à l'heure actuelle, intéresent au plus haut degré la population du Canada. Loin de moi la pensée de lui en faire reproche, car s'il est une chose sur laquelle on doive insister tout particulièrement c'est le respect dont il convient d'entourer les confidences de cette nature.

Si j'aborde ce sujet, c'est que l'intervention et l'attitude du Gouvernement actuel ont provoqué, en ce qui concerne nos relations avec le Japon, une situation telle, que le directeur général des Postes a dû forcément priver la Chambre de renseignements précieux que, sans cela, il lui eût certaines'est donné beaucoup de mal pour faire ressortir la bonne foi et la courtoisie de l'attitude du gouvernement japonais, et je ne puis qu'approuver en tous points ce qu'il à dit à ce propos.

C'est sur notre demande que le Japon a négocié ce traité avec le Canada. Ainsi que je le ferai voir un peu plus tard, on ne lui a pas demandé d'insérer dans le traité une clause ou restriction quelconque par laquelle le Parlement canadien se serait réservé le droit de réglementer l'immigration japonaise au Canada. Le gouvernement fédéral demanda au Japon de permettre que le Canada devint partie à ce traité sans qu'il fût fait de réserve, et c'est sur cette demande que le gouvernement japonais signa la convention de 1906, qui confère aux sujets japonais le droit absolu de pénétrer, de voyager et de demeurer en notre pays.

L'honorable ministre a parlé d'une prétendue entente tacite entre le Gouvernement du Canada et celui du Japon ; il a aussi fait allusion à certaines promesses données par le gouvernement du Japon à celui du Canada relativement à la restriction et même à l'interdiction de l'émigration des Japonais au Canada, et déclaré à la Chambre, au nom du Gouvernement, que le gouvernement japonais avait respecté cette entente tacite et ces promesses avec la plus entière bonne foi. A cet égard, il justifie pleinement le gouvernement japonais mais en agissant de la sorte, il se trouve que, si l'on tient compte de l'état de choses qui prévaut au Canada depuis un an, il condamne le Gouvernement même dont il est un des membres. Cette conclusion me semble parfaitement logique; en effet, ou ces promesses n'ont pas été faites au nom du gouvernement japonais et, partant, celui-ci n'était pas tenu de les respecter; ou elles l'ont été et le Japon s'y est conformé de bonne foi ; il s'ensuit nécessairement que ces promesses ne pouvaient correspondre aux besoins de notre pays. Cette déduction est absolu-ment logique. Dégager le Japon de tout blâme à l'égard de la situation faite au Canada depuis un an, c'est avouer que le gouvernement fédéral n'a pas pris les mesures qu'il fallait pour protéger le pays et surtout les provinces de l'Ouest contre l'immigration japonaise, au sujet de laquelle tant d'avertissements lui ont été donnés au cours des six ou sept années dernières.

Avant d'aborder la question générale, j'appellerai l'attention sur un autre aspect de la mission de l'honorable ministre. Celui-ci nous a parlé de l'aide précieuse, du puissant appui que lui ont accordés l'ambassadeur d'Angleterre et le gouvernement anglais lui-même; or, s'il a fait montre de sagesse et de sagacité, ce fut surtout en se plaçant, dès son arrivée au Japon, sous l'égide de l'ambassadeur d'Angleterre, en recherchant tout le poids de l'influence de ment communiqués. L'honorable ministre l'empire britannique pour appuyer la de-